Fleuriste (H/F/X)

Nature - Jardins

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous avez la main verte et croyez au pouvoir des fleurs ? Vous êtes l'as du sécateur, vous cueillez et confectionnez des petits bouquets avec les quelques fleurs à votre Alors cette formation Fleuriste est l'occasion vous tirer une bonne épine du pied quant à votre avenir professionnel.

Le Fleuriste et la Fleuriste **créent, réalisent et vendent des compositions ou arrangements de fleurs et de plantes**. Ils connaissent les différentes fleurs et les allient da bouquets, des couronnes, des montages afin de proposer des compositions esthétiques aux clients. Le fleuriste prépare, assortit, présente et met en valeur, notammen les fleurs naturelles, séchées ou artificielles et les plantes vertes et fleuries.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de**Fleuriste** :

Vendre la marchandise : accueillir le client, le conseiller et lui fournir des fleurs, des plantes ou des compositions en fonction de ses souhaits. Fournir les produits demandés, livrer la marchandise chez le client.

Réaliser des arrangements floraux : bouquets, montages floraux, compositions de plantes, vous sélectionnez les fleurs et plantes afin de concevoir des arrangen esthétiques. Vous composez des créations en fonction des souhaits du client.

Gérer la décoration florale d'un lieu : vous concevez la décoration et l'habillage floral d'une salle, d'un lieu en fonction de diverses occasions : mariages, funéraill événements… Vous assurez le travail complet, la préparation, la réalisation, la livraison. Vous réalisez des stands, des étalages, des portiques…

Gérer la marchandise : vous gérez l'approvisionnement de votre stock de fleurs et plantes, vous gérez les commandes auprès des fournisseurs, vous entretenez les végétaux avant la vente, tant d'un point de vue botanique que commercial.

Gérer les locaux et le matériel : vous ménagez le magasin et les espaces de vente, vous agencez et entretenez votre lieu de travail, vos outils et votre matériel. V déchets liés à votre activité.

Gérer son activité professionnelle : vous organisez votre activité commerciale et vous maîtrisez tous les aspects liés à la gestion d'entreprise : organisation du tr personnel, gestion des aspects commerciaux, comptables et administratifs. Vous respectez les règles et la déontologie liées au secteur. Vous actualisez vos comp fonction des évolutions.

Dans leur magasin, le fleuriste et la fleuriste répondent aux besoins spécifiques des clients : composition pour un mariage, pour un deuil, pour une réception, pour de la Ils assurent tous aspects de la vente et conseillent les clients. Les fleuristes achètent et entretiennent les fleurs et plantes de leur magasin jusqu'à la vente. Les fleuriste d'entreprise assurent la gestion et le fonctionnement du magasin.

Ne laissez plus vos soucis s'enraciner, suivez vos pensées et rendez-vous vite dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire et enfin rose !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratic entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.
Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux c d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation po adultes.

Débouché(s) métier(s)

Fleuriste indépendant / Fleuriste indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée fleuriste

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts)*

Entrepreneur de jardins *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-jardins)*

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Activités variées Créativité

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Fleuriste et la Fleuriste doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières tristes, fournisseurs…

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des formules et montages à des clients, il faut donc leur montrer, les informer et tente convaincre.

Passion et sens de l'esthétisme : ce métier requiert une passion envers les fleurs et les plantes, vous les connaissez, connaissez leurs particularités et les sublime compositions.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir pour l'un ou l'autre événement festif ou tragique, parfois à des horaires par déplacement.

Rigueur et discipline : vous vendez des produits qui peuvent être périssables, vous veillez donc à une conservation et un entretien optimal. Vous respectez toute d'hygiènes.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administrati

Programme

1ère année :

R05/4 Vendre la marchandise (22h)

R05/4 Réaliser des arrangements floraux simples: module "technologie" (62h)

R05/4 Réaliser des arrangements floraux simples: module "dessin" (22h)

R05/4 Participer à la décoration florale d'un lieu (16h)

R05/4 Participer à la gestion de la marchandise: module "botanique" (36h)

R05/4 Participer à la gestion des marchandises: module "soins plantes par fleuriste" (48h)

R05/4 Participer à la gestion des locaux et du matériel (10h)

R05/4 S'insérer dans la vie professionnelle

2ème année :

R05/5 Créer des arrangements floraux (40h)

R05/5 Créer la décoration florale d'un lieu (20h)

R05/5 Gérer la marchandise - module "botanique" (24h)

R05/5 Gérer les locaux et le matériel (16h)

R05/5 Gérer marchandise - module "connaissance du marché/de la marchandise" (16h)

3ème année :

R05/6 Créer des arrangements floraux (50h)

R05/6 Créer la décoration florale d'un lieu (54h)

R05/6 Visites pédagogiques (8h)

R05/6 Gérer son activité professionnelle (cours AS) (38h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire *(http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles)* ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire p et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 oc

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez la liste d formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la dat comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des formations adultes suivantes *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)* .

Perwez

Rue des Dizeaux, 6 1360 Perwez

081 39 15 00

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h

Le vendredi et samedi : de 8h à 13h

Non disponible

centre.perwez@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.